

Commune de MOLENBEEK-SAINT-JEAN Gemeente SINT-JANS-MOLENBEEK

Rue du Comte de Flandre 20 / Graaf van Vlaanderenstraat 20 Bruxelles 1080 Brussel

Secrétariat communal Votre correspondant : JLM Réf. : 8810 T. 02/600 49 62 secretariat.1080@molenbeek.irisnet.be www.molenbeek.be

Monsieur Mohamed El Bouazzati Conseiller communal Avenue des Château 25/12 1080 Molenbeek-Saint-Jean

Molenbeek-Saint-Jean, le 10/09/2019

Objet: votre question écrite du 4 septembre 2019 relative à la diminution du nombre de places de stationnement à Bruxelles.

Monsieur le Conseiller communal,

Vous trouvez ci-dessous les réponses à votre interpellation transformée en question écrite lors de la séance du Conseil communal du 4 septembre 2019, au sujet de la diminution du nombre de places de stationnement à Bruxelles.

Le Plan Régional de Mobilité (PRM) « Good Move » a été approuvé par la Région, en première lecture, le 04 avril 2019. Il est actuellement en enquête publique jusqu'au 17 octobre 2019. Good Move a pour objectif de répondre aux enjeux environnementaux et de qualité de vie en apportant des solutions structurelles sur les modes de déplacement en ville.

Good move ambitionne de « permettre un moindre usage de la voiture individuelle ». La voiture représente actuellement 33% des déplacements journaliers (5.400.000 déplacements par jour, tout mode confondu). Good Move veut faire passer l'utilisation journalière de la voiture de 33 % à 24 % par un report modal (promotion des autres moyens de déplacement (transports en commun, vélos, cyclo-partage, voiture partagée, etc.). Pour arriver à cette objectif Good Move table sur :

- un report modal (changement progressif des habitudes vers d'autres modes de déplacement);
- b) Redistribution de l'espace public (plus d'espaces verts et d'espace pour les modes doux/actifs : vélos, piétons) ;
- Harmonisation et cohérence de la politique de stationnement, Good Move considère le stationnement comme un levier essentiel de la réduction de la dépendance automobile;

La Région s'est dotée d'un outil : Le Plan Régional de Politique du Stationnement (PRPS). Le PRPS est décliné à l'échelle communale par la mise sur pied d'un Plan d'Action Communal de Sationnement (PACS). Le PACS molenbeekois passera en enquête publique très prochainement.

Les objectifs de Good Move en matière de stationnement sont effectivement une réduction de l'offre en stationnement en voirie. Ceci étant, celle-ci doit être compensée par une offre de stationnement hors voirie.



Commune de MOLENBEEK-SAINT-JEAN Gemeente SINT-JANS-MOLENBEEK

Rue du Comte de Flandre 20 / Graaf van Vlaanderenstraat 20 Bruxelles 1080 Brussel

La Commune garde toujours une large appréciation dans la mise en œuvre du PACS. Ce dernier se veut volontariste et pragmatique. C'est-à-dire que la Commune devra adapter les ambitions du PACS en fonction du contexte local et des spécificités du territoire communal (démographie, réseaux routiers, cheminements et axes cyclopédestres, réseaux de transports collectifs, etc.).

Les ambitions de Good Move devront se traduire sur le terrain communal quand cela s'avèrera possible. En d'autres termes, la Commune, en tant que gestionnaire de voirie, attache une très grande importance à l'offre de stationnement des riverains dans tous les projets de réaménagement qui lui sont soumis.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller communal, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance,

La Secrétaire communal,

Jacques DE WINNE.

La Bourgmestre,

Catherine MOUREAUX.

<u>Question écrite de Monsieur Mohamed El Bouazzati, Conseiller communal PTB-PVDA</u> posée le 04/09/2019

Je voudrais poser une question concernant la diminution de places de parking à Bruxelles.

Pourtant désireux de faire reculer la voiture en ville, les pouvoirs publics se sont montrés jusqu'ici assez prudents lorsqu'il s'agissait d'évoquer une diminution globale du nombre de places de parking. La question du stationnement reste très sensible, surtout dans les quartiers soumis à une forte pression. Dans ce contexte, la déclaration de politique générale (DPG) du nouveau gouvernement bruxellois constitue une sorte de rupture. Dans le chapitre consacré à la gestion dynamique du stationnement, on peut notamment lire que la Région bruxelloise doit se fixer pour objectif de réduire l'emprise.

Ma question est : qu'en est-il au niveau de la Commune, on parle de 65.000 à Bruxelles ?

Merci,

Mohamed El Bouazzati

